

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Direction RPI St Jodard/St Georges de Baroille/Pinay

Poste de direction d'un RPI déconcentré sur 3 sites avec 5 classes : Saint Georges de Baroille 2 classes (maternelle/CP), Saint Jodard 2 classes (cycle 2 et 3) et Pinay (une classe : cycle 3).

Poste implanté à l'école de Saint Jodard, 25% décharge.

❖ Les missions du poste :

- Mission de direction du RPI dans un contexte de ruralité sur trois sites ;
- Collaboration, partenariat avec trois mairies ;
- Mission d'enseignement à 75% sur l'école de Saint Jodard ;
- Sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription, responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.
- Mise en place des parcours des élèves sur l'école élémentaire et sur la continuité avec le collège.

❖ Compétences attendues :

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif
 - Agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
 - Savoir travailler en équipe pour animer, impulser, innover et s'emparer de propositions pour éviter l'isolement rural et amener l'équipe d'école à échanger, travailler avec d'autres écoles, le collège pour faciliter un développement professionnel malgré des classes isolées.
 - Impulser, dynamiser la construction de projets au service des élèves pour éviter l'isolement rural et construire un parcours culturel, sportif, citoyen ... riche.
 - Organiser et animer les instances de l'école.
 - Faire preuve de capacité relationnelle.
- Faire preuve de capacités à apprécier les situations de façon distanciée en prenant les décisions adaptées.

❖ Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ Conditions de recrutement :

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention de la liste d'aptitude des directeurs permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire. Une expérience d'enseignement en milieu rural est vivement souhaitée.